

CONSEIL COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu de la séance du samedi 25 février 2017

Présents:

Le collège des experts, personnes qualifiées et institutionnels :

M. Thierry PROUTEAU, M. Gilles PERTUSA – M. Loïc CHARBONNIER- Mme Olga ODINETZ - M. Pierre LEVI-TOPAL

Le collège des acteurs socio-professionnels :

M. Noël DUSSAC - M. Pierre DELAYEN - M. Jean-Pierre HASCOET - Mme Sylvie GUTZWILLER - Mme Laurence PROVOST

Le collège associatif :

M. Bernard DUCLOS – M. Marcel DUMAS

Les élus et les représentants de la ville :

Mme Marie-Odile GRANDCHAMP- Mme Nathalie NICODEME-SARADJIAN - M. Sylvain LEBAS

Absents excusés :

Mme Irène NENNER- Mme Isabelle DORISON - M. Michel PETIOT - M. André GAUDIN - Mme Julie FOURNIER- Mme Mariam MOIGNOT

Rappel de l'ordre du jour :

- | | |
|-------|--|
| 9h30 | Introduction de la séance et présentation de l'intervenant :
M. Thierry Prouteau ; |
| 9h45 | Intervention de M. Alexis Gastauer, Directeur de la mobilité,
Etablissement Public Territorial GPSO ; |
| 10h45 | Points d'actualité & questions diverses ; |

Monsieur Thierry Prouteau, Président du CC2D, indique que la séance du jour se compose d'un temps de présentation sur la thématique de la mobilité, puis d'un temps pour les sujets d'actualité.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur Alexis Gastauer, Directeur de la mobilité de l'Etablissement Public Territorial (EPT) GPSO, et précise que ce sujet a déjà été abordé il y a plus de deux ans, dans le cadre de la réflexion sur les travaux de requalification de la voie royale.

Monsieur Prouteau donne la parole à Monsieur Gastauer.

I / Présentation

Monsieur Gastauer débute ses propos en rappelant que GPSO est en charge de la mise en cohérence des stratégies locales de mobilité (transports en commun et modes alternatifs).

Il indique ensuite que le territoire est très bien desservi en termes d'offre ferroviaire (trains, tramway, RER..), mais également au regard des nombreuses lignes de bus qui effectuent en moyenne plus de 2 millions de voyages par année.

Monsieur Gastauer aborde ensuite le sujet du Chavilbus. Le service s'est en effet sensiblement amélioré à la faveur du contrat du 24 août 2015, dans le cadre de la mise en œuvre d'une logique de rationalisation des coûts et de l'offre. Il précise que le marché court jusqu'en 2019.

Les véhicules employés ont notamment été changés au profit d'une motorisation *Thermique Euro 6*, respectant les dernières normes environnementales. Un véhicule de plus petite dimension, mieux adapté aux rues pavillonnaires, a pu être acquis pour la ligne bleue.

En 2015, le Chavilbus a représenté 13% des kilomètres réalisés, mais seulement 4% des voyages annuels. Monsieur Gastauer ajoute que le coût HT du voyage s'élève à 3.79€, et à 5.23€ par kilomètre. Il rappelle ensuite que le coût d'un véhicule électrique est de 50% plus élevé que dans le cadre d'une motorisation « classique ».

Un effort important a par ailleurs été porté sur la visibilité et la qualité de l'information du service, avec un nouvel habillage des véhicules, la mise en œuvre de l'application Zen bus et l'installation de nouveaux poteaux d'arrêt sur Chaville.

Monsieur Gastauer énumère ensuite plusieurs domaines dans lesquels l'EPT intervient également:

- Exploitation du service de transport scolaire pour Sèvres, Chaville et Meudon, qui assure le déplacement d'environ 1400 enfants par jour ;
- Réaménagement de plusieurs pôles d'échanges (le territoire a œuvré notamment pour la station Henri Farman, aux pôles du Pont de Saint-Cloud et de la mairie d'Issy les Moulineaux) ;
- Aide à la mise en accessibilité (cf. gare Chaville Rive Gauche).

Plus généralement, GPSO mène de nombreuses actions afin de faciliter les déplacements des habitants au quotidien, et travaille à cet égard sur les transports « de demain ». Pour cela, il conduit une réflexion sur les opportunités offertes par le développement urbain, notamment aux portes de Paris, mais également au regard de la requalification de plusieurs axes structurants (cf. voie royale), et du renforcement nécessaire de certaines connexions.

Il signale alors la volonté d'accompagner la mise en œuvre du Grand Paris Express par la création de nouvelles infrastructures. La future ligne 5 permettra aux habitants de la petite couronne de rejoindre d'autres communes de banlieue, sans devoir passer par le centre de Paris. Les habitants de Chaville pourront rejoindre le fort d'Issy-Vanves-Clamart par la ligne N, pour emprunter ensuite la ligne 5.

Monsieur Gastauer indique que la région Ile-de-France travaille en parallèle au développement d'une nouvelle offre de transport. Madame Valérie Pécresse, Présidente de la Région, a à cet effet relancé l'étude de la mise en œuvre de 13 liaisons téléphériques.

Monsieur Gastauer aborde ensuite la question de la mobilité douce et durable pour l'environnement.

La commune de Chaville dispose à l'heure actuelle de trois stations Autolib', dont l'usage est de plus de 10.000 prises par an.

Le système Velib' existe depuis une dizaine d'années à Paris, et a rencontré un bon succès. A la suite de l'affaire opposant la société Clear Channel à la société Decaux et la ville de

Paris, le conseil d'Etat a permis l'extension de ce service aux communes limitrophes de Paris, dans la limite de 1 km. Aussi, 39 stations ont été créées depuis 2009 dans les communes de Vanves, Issy les Moulineaux et Boulogne.

En 2018, le périmètre d'utilisation des Velib' sera étendu aux villes de Sèvres et Meudon. Chaville pourrait être concernée par une nouvelle extension en 2019-2020.

Monsieur Gastauer précise que les communes en dehors de Paris montrent une utilisation inégale des Vélib'. Beaucoup des vélos sont utilisés pour aller en gare, et sont donc concentrés aux mêmes endroits, aux mêmes moments. Ces migrations pendulaires coûtent extrêmement cher !

Pour Chaville, ce système intégrerait par ailleurs une part importante de vélos à assistance électrique (VAE). Mme Gutzwiller reconnaît que la commune présente d'importantes déclivités.

Monsieur Gastauer ajoute que GPSO est également en charge de l'aménagement des pistes cyclables. Cet exercice s'avère parfois difficile compte tenu de la forte circulation sur certains axes.

Pour Chaville, toutes les voies communales sont classées en Zone 30 ou Zone de rencontre, afin de permettre une circulation douce et apaisée. Le double sens peut y être ou non autorisé, en fonction du caractère de dangerosité de la voie. .

Seule l'avenue Roger Salengro fait en réalité l'objet d'aménagements cyclables.

Afin d'encourager la pratique du vélo, les habitants peuvent solliciter une aide financière auprès du territoire, qui a revu ses conditions d'attribution depuis novembre dernier. Cette subvention forfaitaire s'élève à de 200 euros par an et par habitant. A Chaville, celle-ci a été distribuée 123 fois depuis 2012.

Le territoire mène en parallèle de nombreuses actions de communication en faveur de la mobilité douce, en étant présent notamment sur les forums des associations de septembre, en proposant des actions d'information auprès des entreprises, et en développant des applications mobiles innovantes, à l'image de « So Mobility ».

Monsieur Gastauer signale que l'EPT est compétent en matière de politique de stationnement depuis le 1^{er} janvier 2016 et que le sujet doit être perçu comme un véritable levier d'action des politiques de mobilité. Il rappelle que Chaville dispose de 786 places sur voirie et de 130 places au sein du parking de l'Atrium. La gestion du parking de l'Atrium et du stationnement en voirie est assurée via une délégation de service public avec la SPL Seine Ouest Aménagement. GPSO n'est cependant pas en charge la gestion du parking du centre-ville.

Monsieur Prouteau se demande si la Métropole dispose d'une marge de manœuvre en matière de stationnement. M. Gastauer répond que cette dernière n'est pas compétente sur le sujet.

Monsieur Gastauer ajoute que la réforme du stationnement est prévue pour janvier 2018. Dans le cadre de la loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (Maptam) de janvier 2014, le stationnement payant sur voirie sera dépenalisé et géré de manière décentralisée avec une redevance d'occupation du domaine public. Cette réforme étant particulièrement compliquée à appréhender pour les usagers, GPSO mènera de nombreuses actions de communication et de pédagogie.

Madame Gutzwiller s'interroge notamment sur la gestion des contentieux.

Monsieur Prouteau remercie M. Gastauer pour sa présentation très intéressante.

II / Echanges avec les membres du Conseil

- Monsieur Duclos évoque les difficultés constatées au niveau de la gare Chaville Rive droite, avec de nombreux chauffeurs bus qui stationnent en dehors de la place qui leur est dévolue, et qui ne coupent par leur moteur –point également souligné par le Président.
Mme Provost aurait souhaité que la venue du nouveau tramway limite le nombre de bus venant de Vélizy.

Mme Odinetz regrette également que ces bus stationnent sur le pont. A cela s'ajoute la fermeture depuis plusieurs mois de la gare Rive Droite.

Monsieur Prouteau précise être intervenu directement auprès de Monsieur le Maire sur ce dernier point.

M. Dussac explique que la ligne 32, exploitée en dehors de GPSO, ne propose que des bus à gabarit réduits, ce qui est un progrès.

- Madame Nicodème-Saradjian indique avoir eu beaucoup de retours positifs des usagers de la ligne bleue du Chavilbus.

Monsieur Dussac ajoute que la modification du trajet emprunté par le Chavilbus bleu a été bénéfique à l'attractivité du service.

- M. Prouteau s'interroge sur la généralisation du système informatisé de télésurveillance et de régulation du trafic départemental (SITER) visant à optimiser les conditions de circulation des principaux axes du Département.

M. Lebas indique une tendance à faire diminuer le nombre de feux sur les routes afin d'abaisser les nuisances sonores, la pollution mais aussi le nombre d'accidents.

Mme Gutzwiller s'étonne de cette tendance et se demande comment les piétons seront en mesure de traverser, le cas échéant.

- Monsieur Duclos attire l'attention de Monsieur Gastauer quant à l'irrégularité des bus 171. Monsieur Gastauer reconnaît des difficultés au regard des conditions du trafic au niveau du Pont de Sèvres. Il rappelle que la ligne 171 est une ligne SRIF exploitée par la RATP.

Monsieur Lebas ajoute que le centre de stockage du 171 ne permet pas l'usage de bus accordéons. Madame Saradjian ajoute qu'il s'agit d'un manque de foncier.

- Monsieur Duclos souhaiterait voir augmenter l'usage des Autolib', et regrette une utilisation « individuelle » pour un service supporté par l'ensemble des contribuables. Madame Odinetz regrette par ailleurs que le prix de location des Autolib' soit si élevé par rapport aux prix des véhicules.

- Monsieur Delayen regrette que les Chavillois aujourd'hui ne peuvent se rendre à Orly qu'en taxi, et espère que le Grand Paris permettra de faciliter le trajet. Monsieur Gastauer répond en effet que la ligne 15 permettra un accès facilité à l'aéroport, avec toutefois deux changements à effectuer au départ de Chaville.

- Monsieur Prouteau s'interroge sur l'équilibre à adopter entre les transports en commun et les véhicules particuliers. Certaines villes ayant adopté des politiques importantes en faveur des transports en commun se révèlent comme étant parmi les plus embouteillées (Bordeaux, Montpellier, Strasbourg).

Mme Provost demande si la requalification de la voie royale prévoit des zones de dégagement pour les bus. M. Gastauer répond que GPSO a bien interpellé le département sur le sujet concernant la suppression des couloirs de bus et des conditions du renforcement des lignes à terme.

Mme Gutzwiller demande s'il est possible pour les copropriétés le long de la RD 910 de « profiter » de la requalification de la voie pour pouvoir enfouir leurs poubelles, à l'image du centre-ville. Les copropriétés pourraient financer une partie des coûts engendrés par l'enfouissement.

Mme Odinetz propose la constitution d'un groupe de travail sur la thématique de la Mobilité, et invite les membres du CC2D intéressés à se manifester auprès d'elle.

M. Delayen propose aux membres du CC2D une visite du Domolab de Saint-Gobain, centre International d'innovation pour l'habitat, et dont le site est à Aubervilliers. Il invite à cet effet les personnes intéressées à faire part de leur disponibilité.

Monsieur Prouteau donne la parole à Madame Grandchamp pour débiter les points d'actualité.

III/ Points d'actualité

Madame Grandchamp signale que la prochaine semaine de développement durable aura pour thème l'énergie, et se tiendra du 29 mai au 5 juin prochain.

Plusieurs activités seront mises en place :

- le « village de l'énergie », le samedi 3 juin dans le parc de la mairie. Avec beaucoup d'animations, d'expérimentation, de tests (VAE), Autolib, voitures au GNV, cyclo smoothie, gyroskate etc. ;
- des ateliers envers les scolaires les 31 mai, 1 et 2 juin ;
- un film, gratuit, à l'Atrium le samedi 3 juin à 17h ;
- une visite d'Isseane dans la semaine, ouverte au public.

Madame Grandchamp invite les membres du CC2D à proposer des actions pour enrichir encore la semaine.

Madame Grandchamp indique également que Monsieur Levi-Topal propose une balade au sein du parc Fourchon, afin d'expliquer l'histoire du parc.

Monsieur Duclos s'interroge sur les conditions d'attribution des jardins familiaux. Madame Grandchamp rappelle la nécessité de faire une demande écrite à la mairie, et que les places sont attribuées par ordre d'arrivée des courriers.

Monsieur Levi-Topal signale la présence de squatteurs au niveau des jardins à côté de la ligne SNCF aux Ursines. Mme Grandchamp répond que le problème est malheureusement déjà bien connu des élus, et que les services mettent tout en œuvre afin d'en trouver la solution.

Monsieur le Président remercie les membres présents et clôture la séance en fixant la prochaine réunion au **samedi 10 juin 2017 à 9h30**. Il invite les membres à lui proposer des sujets pour le prochain ordre du jour.

**le PowerPoint présenté par M. Alexis Gastauer est joint au compte rendu en annexe.*